

CONVENTION ENTRE LA FFESSM ET PADI

FFESSM	JUSTIFICATIFS	PADI
<u>De Niveau 1</u>	<ul style="list-style-type: none"> ● Brevet de plongeur niveau 1 de la FFESSM (copie de la carte double face FFESSM /CMAS) de plus de 6 mois. ● Justification de 4 plongées au moins en milieu naturel (copie issue du carnet de plongée). ● Certificat médical établi depuis moins d'un an. 	<u>À la carte de reconnaissance Open Water Diver</u>
<u>De Niveau 2</u>	<ul style="list-style-type: none"> ● Brevet de plongeur niveau 2 de la FFESSM (copie de la carte double face FFESSM / CMAS) ● Justification (copie extraite du carnet de plongée) des 4 plongées obligatoires et de la plongée de validation de l'advanced (voir annexe) ● Justification de la réalisation de la révision des connaissances théoriques liées au cours de l'advanced ● Certificat médical établi depuis moins d'un an. 	<u>À Advanced Open Water Diver</u>
<u>De Niveau 3</u>	<ul style="list-style-type: none"> ● Brevet de plongeur niveau 3 de la FFESSM (copie de la carte double face FFESSM /CMAS) ● Certificat médical établi depuis moins d'un an ● Cours MFA de PADI ou diplôme reconnu par la FFESSM ● La réalisation satisfaisante des exercices de la plongée scenario 1 et 2 du Rescue ● Justification de la réalisation de la révision des connaissances théoriques liées au cours de Rescue 	<u>A Rescue</u>

CONVENTION ENTRE PADI ET LA FFESSM

PADI	JUSTIFICATIFS	FFESSM
<u>De Open Water Diver</u>	<ul style="list-style-type: none"> ● Brevet « PADI open water diver » (copie de la carte PADI) ● Licence FFESSM en cours de validité à la date de la demande (copie) ● Certificat médical de non contre-indication à la pratique de la plongée subaquatique établie depuis moins de 1 an à la date de la demande. Ce certificat médical est établi par un médecin français (copie) ● Justification de l'âge (avec une autorisation du responsable légal pour les moins de 18 ans) 	<u>A Niveau 1</u>
<u>De Advanced OpenWater Diver</u>	<ul style="list-style-type: none"> ● Brevet « PADI « advanced open water diver » (copie de la carte PADI) ● Brevet de spécialité PADI : « procédures de plongée en France, module 1 » (copie) ● Exercice d'assistance et de remontée d'un équipier de 20 mètres (copie extraite du carnet de plongée) ● Brevet de spécialité PADI « plongée profonde » et justification d'exercices d'aisance à 40 mètres avec 1 plongée au minimum à cette profondeur (copie extraite du carnet de plongée). Sinon : justification d'exercices d'aisance à 40 mètres avec 4 plongées au minimum à cette profondeur (copie extraite du carnet de plongée). La réalisation satisfaisante de ces exercices d'aisance (20 mètres et 40 mètres) est validée par un moniteur niveau E3 minimum, licencié FFESSM. ● Licence FFESSM en cours de validité à la date de la demande (copie) ● Certificat médical de non contre-indication à la pratique de la plongée subaquatique établie depuis moins de 1 an à la date de la demande. Ce certificat médical est établi par un médecin 	<u>À Niveau 2</u>

	<p>fédéral ou titulaire du C.E.S. de médecine du sport (capacité ou DU), médecin hyperbare ou médecin de la plongée (copie)</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Justification de l'âge (avec une autorisation du responsable légal pour les moins de 18 ans) 	
<u>De Rescue</u>	<ul style="list-style-type: none"> ● Brevet PADI « rescue» (copie de la carte PADI) ● Brevet de spécialité PADI : « procédures de plongée en France, module 1 » (copie) ● Brevet MFA de PADI, ou autre diplôme de secourisme ou attestation de compétences reconnues par la FFESSM (copie) ● Justification de spécialité PADI « plongée profonde » (copie) ● justification d'exercices d'aisance à 40 mètres avec 8 plongées subaquatique établi depuis moins de 1 an à la date de la demande, et délivré par un moniteur niveau E3 minimum, licencié FFESSM. ● Licence FFESSM en cours de validité à la date de la demande (copie) ● Certificat médical de non contre-indication à la pratique de la plongée subaquatique établie depuis moins de 1 an à la date de la demande. Ce certificat médical est établi par un médecin fédéral ou titulaire du C.E.S. de médecine du sport (capacité ou DU), médecin hyperbare ou médecin de la plongée (copie) ● Justification de l'âge (avec une autorisation du responsable légal pour les moins de 18 ans) 	<u>À Niveau 3</u>